

Françoise. Ce Prince informé de ce qui a été arrêté entre les Puissances qui sont en guerre, pour ouvrir des conférences de paix à *Aix-la-Chapelle*, il a envoyé à *Paris* le Marquis *Monzone*, chargé de pleins-pouvoirs nécessaires pour y assister de sa part. Il lui a expédié depuis les instructions requises touchant les points sur lesquels il doit insister ; savoir I. La restitution pleine & entière du Duché de *Modene*, ainsi que de l'artillerie & des autres effets qui ont pû se trouver dans les Villes & Châteaux que les troupes Piémontoises ou Autrichiennes ont occupés. II. Un dédommagement convenable pour les années pendant lesquelles ce Prince a été privé des revenus de ses Etats. III. Qu'il lui soit rendu justice par rapport à ses prétentions sur certains Fiefs enclavés dans le *Mantouïan*, & qui ont fait partie de l'ancien Domaine de la Maison d'Est.

VIII. *Naples*. La Cour de *Madrid* ayant informé celle-ci des arrangemens proposés pour la tenuë des conférences d'*Aix la-Chapelle*, il s'est tenu un Conseil à cette occasion en présence du Roi. Comme Sa Majesté n'est point partie intéressée dans la présente guerre, & qu'elle n'a pris d'autre part à celle d'*Italie*, que de fournir un corps de troupes auxiliaires au Roi d'Espagne, il a été décidé, qu'elle n'avoit rien à discuter au prochain Congrès, si-non d'obtenir que les droits en vertu desquels elle possède les deux Siciles, soient confirmés solennellement dans le futur Congrès de paix, & reconnus de même par la Cour de *Vienne*, aussi-tôt que les difficultés concernant les titres respectifs auront été entièrement ajustées. Sans cesser, en attendant, d'observer la neutralité que cette Cour s'est prescrite, elle a cru pouvoir déférer à une demande du Roi d'Espagne,